



PROGRAMME OFFICIEL

ÉPREUVES DE CHASSE POUR CHIENS D'ARRÊT CHIEN DE CHASSE JUNIOR (FDJ), CHIEN DE CHASSE (FD), CHIEN DE CHASSE AVANCÉ (FDA) et CHIEN DE CHASSE PAR EXCELLENCE (FDX)

> ORGANISÉES PAR LE CLUB DE L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS À L'OCCASION DE LA NATIONALE DU CLUB LE 30 JUIN 2019 À STE-ANNE DE LA PÉRADE (QUÉBEC)

CETTE ÉPREUVE SE TIENDRA SELON LES RÈGLEMENTS DU CLUB CANIN CANADIEN 200 Ronson Drive, Bureau 400, Etobicoke, ON, M9W 5Z9 (Mme Lance Novak, directrice exécutive CCC)

Mme Louise Régimbald, Directrice du Québec, Conseil d'administration du CCC, 470, 19eme Avenue nord, St-Georges-de-Beauce, QC, G5Y 5B7

Courriel : loureg@cgocable.ca

COMITÉ D'ÉPREUVES ET DES GRIEFS

Président du Comité: Louise Régimbald,

470, 19eme Avenue nord St-Georges-de-Beauce, QC,

G5Y 5B7

Tél.: 418-225-0475

Courriel: loureg@cgocable.ca

Secrétaire d'épreuves : Daniel Gaudreau

1009 rue Machabée,

St-Jérôme, QC.

J5L 1X9

Tél.: (450) 275-4992

Courriel: dagaudreau@videotron.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS

Présidente : Mélanie Poulin – Vice-président : Claude Benoit – Secrétaire-Trésorier :

Jean-François Lauzon - Directrice des activités de conformation : Josée Ouellette – Directrice

des activités de chasse : Louise Régimbald – Directrice promotion et communications –

Nathalie Ethier

RÈGLEMENTS, CONDITIONS ET PROCÉDURES

TOUTE COMMUNICATION CONCERNANT L'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE D'ÉPREUVES.

- Le club n'acceptera ni inscription, ni annulation après la date limite du 23 juin 2019 à 21h00.
- Le formulaire d'inscription de chacun des chiens doit être rempli en lettres moulées ou à la dactylo. Aucune inscription ne sera acceptée à moins que tous les détails exigés n'apparaissent sur le formulaire d'inscription. Les inscriptions incomplètes seront retournées. Les participants seront responsables de toute erreur, de quelque nature que ce soit, dans l'inscription. Veuillez prendre connaissance de l'annexe ci-jointe en ce qui a trait au droit de participation pour les non membres.
- Aucune inscription ne sera acceptée sans être accompagnée du paiement des frais d'inscription. Le paiement complet doit être effectué par chèque ou mandat-poste à l'ordre du **Club de l'Épagneul français** et adressé au secrétaire de l'épreuve. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés.
- Le nombre de places sera limité et le choix des participants(es) se fera dans l'ordre de la date de réception des formulaires d'inscription. Le tirage au sort sera effectué et l'ordre des départs établi à la résidence du secrétaire d'épreuve immédiatement après la fermeture de la période d'inscription.
- Les juges seront M. Denis D'Anjou et M. Gilbert Tremblay

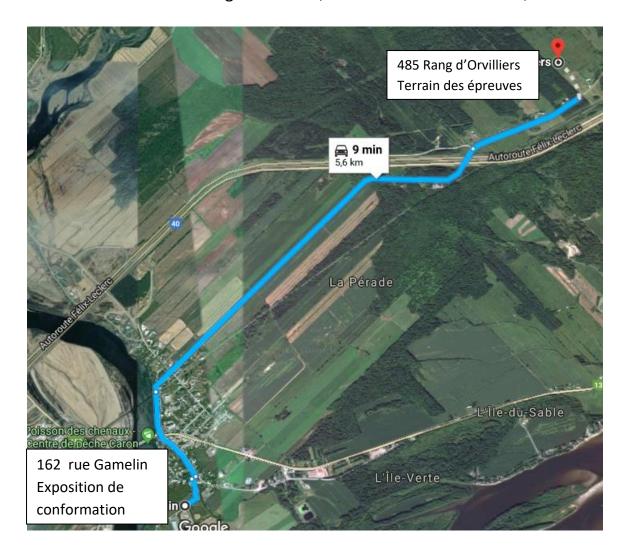
- Les oiseaux utilisés seront des bartavelles et/ou des cailles et/ou des pigeons, selon l'épreuve.
- Les épreuves se dérouleront sur un parcours unique, sans champ de gibier spécifique.
- Le port du dossard et du chapeau orangés est obligatoire. Le collier du chien devra être muni de la plaquette réglementaire d'identification.
- Dans les épreuves «Chien de chasse junior (FDJ)», le manieur doit utiliser un **pistolet de départ** (balle à blanc). Dans les épreuves «Chien de chasse (FD)», «Chien de chasse avancé (FDA)» et «Chien de chasse par excellence (FDX)», les oiseaux sont abattus par les tireurs officiels du club.
- Dans les épreuves «Chien de chasse junior (FDJ)» et «Chien de chasse (FD)» les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve «Chien de chasse avancé (FDA)» et «Chien de chasse par excellence (FDX)» les chiens seront jumelés et évalués par deux juges.
- Dans l'«Épreuve de chasse sur gibier tiré», le chien doit marquer l'arrêt à patron, si l'occasion se présente. Un minimum de 30 minutes sera prévu pour évaluer chaque paire de chiens.
- Aucun entraînement ne pourra avoir lieu sur le terrain de l'épreuve pendant les journées d'évaluation.
- Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours.
- Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée aux champs.
- Des rosettes officielles du CCC seront remises à la fin de la journée pour chacun des chiens qui se qualifiera à l'épreuve pour laquelle il est inscrit.
- Un chien qui n'est pas enregistré dans le livre des origines du CCC peut être inscrit à une épreuve sous la dénomination "inscrit à la liste " s'il est né au Canada, en autant qu'il soit issu d'une portée admissible à un enregistrement auprès du CCC. Des frais de 10.00\$ par épreuve sont exigibles. Pour un chien né à l'étranger, voir les clauses 6.1.2 (b) et (c) des règlements et règles de procédure du CCC.
- Article 15.7 du Club Canin Canadien: Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit faire rapport au CCC, dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires et ce dès la réception d'un rapport à cet effet.

AVIS IMPORTANT

Un diner sera servi sur place : Burger bien garni, accompagnements et breuvage \$15 (10\$ pour les membres du club de l'épagneul français)

Le premier départ sera à **8 h 30.** Tous les participants sont invités à assister aux consignes des juges à 8h15.

Adresse du terrain : 485 Rang d'Orvilliers, Sainte-Anne-de-la-Pérade, QC GOX 2J0



Hébergements

Gite et Café de la Tour, 300 Rue Sainte Anne, Sainte-Anne-de-la-Pérade, QC GOX 2J0 (418) 325-1746

Motel Canadien 1821 Rue Notre-Dame E, Trois-Rivières, QC G8T 8B2, (819) 375-5542

Motel Deauville, 4691 Boul. General-H-Kruger, Trois-Rivières, 819 375-9691

Motel Miami, 199 Rue Fusey, Trois-Rivières, 819-375-7391

Hotel Comfort Inn, 6355 Corbeil, Trois-Rivières Ouest, 1800 668 4200

Motel Super 8 3185 Boul Saint Jean, Trois-Rivières G9B 2M

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un seul chien par formulaire – Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Club de l'épagneul français du Canada - 30 juin 2019 INADMISSIBLE APRÈS 21h00 LE 23 JUIN 2019

À transmettre au secrétaire d'épreuve

Daniel Gaudreau, 1009 rue Machabée, St-Jérôme, QC, J5L 1X9

Dimanche 30 juin 2019	Épreuve Chien de chasse junior (FDJ)		55\$		\$
	Épreuve Chien de chasse (FD)				<u></u>
	Épreuve Chien de chasse avancé (FDA)		60\$		\$
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX)				\$
Frais pour chien non enregistré au CCCÉpreuve X 10\$					\$
Repas	Dimanche Midi	Burger, accompagnement et boisson	personne X 10\$		\$
Grand total					\$

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (suite)

Information du Chien Nom d'Enregistrement : No d'enregistrement Listé Nom au CCC: Commun: Femelle □ Mâle □ Race: Endroit de la naissance Canada Importé Date de naissance : Éleveur : Nom du père : Nom de la mère: Information du propriétaire ou agent No membre CCC: Propriétaire No membre CCC: Adresse du propriétaire Téléphone: Courriel: Nom de l'agent ou manieur Adresse de l'agent ou manieur Téléphone: Courriel: SVP inclure une copie du certificat d'enregistrement avec cette inscription Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement ainsi que le CCC ou leurs membres agents. Signature_ Date_

Page 2 de 2



CLUB CANIN CANADIEN Droit de participation pour non-membre (en vigueur le 1^{er} janvier 2011)

Politique:

Droit de participation pour non-membre

- a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada.
 Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
- b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre à le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.
- c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

Précisions :

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- > If existe deux options pour les non-membres :
 - a) Devenir membre du CCC
 - b) Payer le droit de participation pour non-membre
- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le palement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protègera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquemment sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerné un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

*Prenez note que la <u>Demande d'adhésion au CCC</u> et le <u>Formulaire de droit de participation pour non-membre</u> sont disponibles dans le site Web du CCC sous *Services aux membres/Formulaires*. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envol afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.